

Règlement de la bibliothèque

Quelques règles simples pour le bon fonctionnement de la bibliothèque

- 1) La bibliothèque est ouverte tous les jeudis soirs de 20h00 à 22h00. En dehors de ces heures le prêt est exclu. Pour des exceptions justifiées, contacter à l'avance le bibliothécaire ou l'archiviste.
- 2) Aucun livre ne sort de la bibliothèque sans l'accord du bibliothécaire ou de l'archiviste.
- 3) Une liste complète et régulièrement mise à jour des ouvrages figure dans l'armoire de la bibliothèque ainsi que sur le site web. N'hésitez pas à la consulter, elle vous permettra de trouver l'ouvrage de vos rêves sans retourner tout le contenu bibliothèque.
- 4) Les ouvrages empruntés (au nombre de 5 maximum) devront être notés dans le classeur « Emprunts », sous la fiche du membre concerné, et ceci uniquement par le bibliothécaire, l'archiviste ou l'un des membres du comité.
- 5) Le prêt est exclu aux non-membres sauf exceptions. Dans ce cas l'emprunt se fera sous le nom de la personne se portant garante du non-membre. Cette personne sera responsable de l'ouvrage et s'engage ainsi à son remboursement en cas de perte ou dommage important.
- 6) Les ouvrages sont prêtés pour une durée d'un mois maximum.
- 7) Lors du retour des ouvrages, le membre les rend aux responsables de la bibliothèque qui se chargeront de les ranger à leur place. Le responsable présent, contrôle les ouvrages et signe la feuille des emprunts.
- 8) Les personnes qui consultent les ouvrages au club le jeudi soir, sont priées de les ranger correctement, à la place où ils les ont pris, afin de respecter le classement des ouvrages.
- 9) Les ouvrages ne sont pas destinés à être emmenés sous terre. Pour des visites spéléo, le membre fera des photocopies des topographies.